



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



COLOMBIE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- Passeport en cours de validité, valable 6 mois après la date de retour.
- Tout voyageur doit être muni d'un billet de retour.
- Pour un séjour inférieur à 90 jours, le visa n'est pas exigé.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux. (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination obligatoire :

- La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs en provenance du Brésil, de République Démocratique du Congo, d'Ouganda et d'Angola, ainsi que pour entrer dans les parcs nationaux colombiens. Elle reste fortement conseillée pour les autres voyageurs.

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen conseillé.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

Les voyageurs de 18 ans et plus doivent obligatoirement être vaccinés pour entrer sur le territoire Colombien.

Les voyageurs ayant reçu une seule injection après une infection à la COVID-19 doivent présenter le résultat négatif d'un test PCR réalisé moins de 72 heures avant le vol.

Les voyageurs partiellement vaccinés (une dose ou deuxième dose datant de moins de 14 jours avant le voyage) doivent présenter la preuve de leur première injection ainsi que le résultat négatif d'un test PCR réalisé moins de 72 heures avant le vol. Les tests antigéniques ne sont pas acceptés.

Les voyageurs devront remplir avant l'embarquement le formulaire en ligne Check Mig (24 heures avant et minimum 1 heure avant le vol).

Veillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.



*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.